

Image not found or type unknown



Interpretation du jugement

Par **cyril88**, le **28/05/2010 à 13:44**

Bonjour, rnje dois avoir mon enfant la premiere partie de ces grandes vacances , donc a partir du 3 ou du 4 juillet mais mon ex ne veut m'envoyer mon enfant que a partir du 12 juillet , car il n'y a pas de vols avant cette date(nous habitons a 1000kms l'un de l'autre).je precise que mon enfant a son anniversaire le 8juillet et que mon ex ne veut pas qu'il le fasse chez moi, je me suis renseigné aupres de la compagnie aérienne et il y a des vols le 4 juillet. Quoi faire pour qu'il respecte le jugement? est ce que je peux contacter le procureur de ma ville pour qu'il fasse quelque chose? et le peut il?rnmerci d'avance

Par **Melanie555**, le **28/05/2010 à 20:48**

Bonjour, rn rnEnvoyez lui un billet d'avion pour le 4 juillet. Il comprendra qu'il ne peut vous raconter des histoires. Et surtout il ne prendra pas le risque de faire l'objet d'une plainte pour non présentation d'enfant.rn rnOubliez le Procureur ...rn rnBon courage